

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 11.01.2018
2	N°2018 -09	Renouvellement contrat poteaux incendie Véolia
3	N° 2018-10	Subvention aux Associations 2018
4	N° 2018-11	Appel à projet 2018 pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance : caméras de surveillance
5	N° 2018-12	Personnel communal : Ratio promus/promouvables
6	N°2018 -13	Personnel communal : Tableau des effectifs : Suppression de poste adjoint technique territorial Création de deux postes contrats uniques d'insertion – Parcours Emploi Compétences
7	N° 2018-14	Dossiers Subventions DETR 2018 – Amendes de police
8	N° 2018-15	Embellissement de deux postes de transformation
9	-	Compte rendu des décisions du Maire Questions et informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de l'ajout d'un point qui portera le N° de délibération 2018-16 à savoir :

« Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : avis sur la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur ALLENAY et FRIAUCOURT »

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ce point.

INFORMATION AU CONSEIL : CHANGEMENT DE RECEVEUR MUNICIPAL

Mr le Maire informe le conseil municipal du départ de Mr VANHEREN Christophe, comptable de la commune, qui a quitté son poste au 28 février 2018. Il est remplacé dans ses fonctions par intérim par Mr LE MOIGNE Marcel, Chef de Centre de Friville-Escarbotin.

Il précise que lors de leur rencontre du 12 mars, Mr LE MOIGNE lui a présenté une rapide analyse financière de la commune qu'il viendra développer et expliquer à l'ensemble du conseil municipal lors de la séance du vote du compte administratif 2017.

Mr le Maire annonce dès à présent que la rigueur budgétaire a porté ses fruits et que la commune enregistre des bons résultats 2017 qui vont permettre de continuer d'avancer sur les grands projets. Les indicateurs sont tous « au vert » et permettent d'envisager des perspectives pour les futures années.

Il rappelle néanmoins qu'en matière de taux, il sera difficile pour le conseil municipal de prendre la décision de baisser les taux communaux. Il explique en effet que contrairement à d'autres communes voisines qui se vantent de pouvoir baisser leurs taux, la commune de St Quentin Lamotte n'a transféré aucune charge sur le budget de la Communauté de Communes des Villes Sœurs. A son avis, d'autres communes peuvent faire des annonces de baisse de taux communaux car elles ont transféré des charges importantes, qui seront payées indirectement par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes.

Passage à l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 janvier 2018

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 11 janvier 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2018

DELIBERATION N° 2018-09 : Renouvellement contrat poteaux incendie VEOLIA

Mr le Maire informe le conseil que le contrat de prestations sur les poteaux d'incendie est arrivé à échéance le 11 février 2018.

La Société VEOLIA a proposé un projet de nouvelle convention établi sur les mêmes bases que le contrat précédent, soit une rémunération annuelle de base de 3960.00 euros HT pour 44 hydrants (Commune et PEA)

Il est précisé que le prestataire assure dans le cadre du contrat les opérations suivantes :

- 1) Une visite annuelle du parc des poteaux incendie : un entretien courant sera effectué et comprendra :
 - Le contrôle systématique du fonctionnement des hydrants
 - Une mesure de débit/pression par poteau
 - Le graissage des vannes de manœuvre si nécessaire
 - Le débouchage éventuel des purges
 - Le remplacement éventuel des joints et tiges de manœuvre endommagés
 - Le remplacement des pièces nécessaires au bon fonctionnement des appareils (non compris nez, capot, colonne)
 - Remise en peinture des poteaux (25% du parc par an)
 - Le désherbage autour des abords immédiats si nécessaire

- 2) Rapport de visite : chaque année le prestataire établira un rapport écrit comprenant les résultats de la campagne de mesure débit/pression ainsi que les anomalies constatées durant l'année écoulée en indiquant les travaux importants de renouvellement à envisager

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat poteaux incendie avec la Société Véolia pour 44 hydrants avec une rémunération annuelle de base de 3960.00 euros HT.

DELIBERATION N° 2018-10 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2018

Mr le Maire propose au conseil municipal d'étudier les dossiers de demande de subventions des associations.

Il précise qu'il conviendrait de tenir compte du pourcentage que représente la subvention communale par rapport aux recettes dans le budget des associations.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention 2018 à attribuer à chaque association en fonction de son budget et de son investissement dans la vie locale.

ETUDE DES DOSSIERS :

Une demande sera faite auprès du collège concernant l'utilisation de la subvention par rapport aux participations pour les séjours.

La batterie Fanfare accompagne gratuitement la commune dans ses différentes manifestations- L'augmentation de la subvention est justifiée par l'équipement de la formation en nouvelles chemises. Mr le Maire rappelle qu'une prestation à une manifestation peut monter à plus de 400 euros si la Batterie faisait payer la commune- Mr le Maire propose donc d'augmenter la subvention.

La participation de l'Association des P'tits Points aux différentes manifestations communales et notamment la fête locale est soulignée.

Mr le Maire précise que Le Club de Gymnastique est absent de toutes les manifestations locales.

Le Jumelage aura son 50^{ème} anniversaire en 2019 et il conviendra à ce titre de prévoir une plus forte participation de la commune.

La belle manifestation du 10 mars du Renouveau du Bailly est soulignée-

L'Amicale Croisienne des personnes Agées organise également des manifestations tout au long de l'année sur la commune.

L'Avenir Croisien Football n'avait pas eu de subvention en 2017 suite à la mise en veille du club- A priori il y a 22 licenciés dont 33 membres- Actuellement ils passent sur la commune pour les membres honoraires- Il reste une équipe Sénior qui évolue dans la plus basse division à savoir la 7^{ème} division-

La présence des Sapeurs Pompiers aux manifestations est également soulignée

Mr le Maire fait une parenthèse concernant le Bois de Cise et notamment Chemin du Grand Mont – le chemin a été nettoyé et élagué et dans 15 jours 240 mètres de haies seront plantés- des aménagements seront à revoir avec Ault- La table d'orientation sera déplacée sur le territoire de la commune-

MEL'TING JAZZ a pris à sa charge l'acquisition d'un parquet de danse qui a été installé dans la salle à la charge de l'association –L'installation a été faite avec l'aide du personnel communal. Sur le montant de la subvention 2018, Mr le Maire propose d'accéder à leur demande en accordant le montant inscrit sur leur budget prévisionnel à savoir 150 euros. Le budget prévisionnel étant équilibré avec la subvention de 150 euros.

PHOENIX BADMINTON CLUB effectue deux séances par semaine sur la commune-Le club compte 110 adhérents sur les deux communes- Mr le Maire rappelle l'aménagement de la salle pour permettre les activités – Aussi, il pense que la subvention peut être augmentée dans une certaine limite

Le TEXA COUNTRY SHOW ne sollicite pas de subvention du fait de la mise à disposition de la salle-

Mr le Maire souhaite la présence des élus et être plus souvent accompagné aux assemblées générales. Il réclame une mobilisation des élus surtout en son absence et demande une bonne représentation de la commune dans les assemblées générales. Il est rappelé que tous les élus sont destinataires par mail des invitations des associations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité du montant des subventions 2018 attribuées aux associations locales selon le tableau ci-dessous

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS				
NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2017	SUBVENTION DEMANDEE EN 2018	% subvention communale 2017 sur recettes	SUBVENTION 2018 VOTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
AMIS PAVILLONS ALLARD ISABELLE	100 €			100 €
INSTITUT RECHERCHE SUR CANCER	100 €			100 €
COLLEGE DE MERS LES BAINS	410 €			410 €
BATTERIE FANFARE	1 350 €	2 000 €	34.50 %	1 700 €
ACPG-CATM	200 €	200 €	27.11 %	200 €
LES P'TITS POINTS	300 €		2.94 %	300 €
LES MESSAGERS CROISIENS	200 €	200 €	3.65 %	200 €
PARENTS D'ELEVES	350 €		38.10 %	350 €
ASSOCIATION COMMUNAL CHASSE	100 €		2.08 %	100 €
CLUB DE GYM	200 €	250 €	10.20 %	200 €
JUMELAGE	290 €	290 €	10.70 %	290 €
LE RENOUVEAU DU BAILLY	200 €	200 €	1.98 %	200 €
AMICALE CROISIENNE PERS AGEES	250 €	250 €	2.26 %	250 €
AVENIR CROISIEN THEATRE	700 €	650 €	7.80 %	650 €
AVENIR CROISIEN FOOTBALL	0	800 €		400 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	550 €			550 €
PAPILLONS BLANCS	50 €			50 €
MADOPEH	100 €			0 €
SMUR	615 €			615 €
CROIX ROUGE	100 €			100 €
ASA BOIS DE CISE	50 €			50 €
CONSEIL JURIDICO SOCIAL	50 €			0 €
VIE LIBRE	50 €			50 €

MEL'TING JAZZ	100 €	500 €	0.66 %	150 €
BOUGER POUR VOUS DETENDRE	0 €	0 €		0 €
SPORT BIKE CROISIEN	150 €		9.09 %	150 €
SOLIDARITE COTE PICARDE	100 €	100 €		100 €
ASSO. DES PARALYSES DE France	50 €			50 €
PHOENIX BADMINTON CLUB	50 €	1 000 €	0.20 %	200 €

**DELIBERATION N° 2018-11 : APPEL A PROJET 2018 POUR LE FONDS
INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) : caméras de
surveillance et DETR 2018**

Mr le Maire présente le projet de pose de caméras de surveillance supplémentaires à savoir :

- Place Nationale
- Rue du Trinvil
- Rue du Stade
- Rue André Delignière

Le devis total est arrêté à 18 992.51 euros TTC

Le projet porte sur la Modification du dossier vidéo-protection n°2017/0286
Arrêté n°17/728 du 02/01/2018.

Il consiste à augmenter le nombre de caméras sur la commune de la façon suivante:

3 caméras actuellement :

- 1 caméra visionnant la Voie Publique située Rue André Delignière
- 2 caméras extérieures – Rue Pierre Debroustelle (face à la salle polyvalente) et Rue de l’Eglise (au cimetière face à la sortie des écoles).

Ajout de 8 caméras :

- 3 visionnant la Voie Publique située Place Nationale
- 2 Visionnant la Voie Publique située Chemin de Béthencourt (poteau électrique du Stade)
- 1 Extérieure située Chemin de Béthencourt (poteau électrique du Stade)
- 1 Visionnant la Voie Publique située Rue du Trinvil (poteau électrique à l’intersection rue du Trinvil – Rue de la Targette)
- 1 Visionnant la Voie Publique située Rue André Delignière (sur la façade de la Mairie)

Madame VANCRAEYENEST précise qu’elle a eu le reproche du manque de caméra en entrée de ville notamment au niveau du contrôle technique et du Temps Perdu.

Madame ADJERAD souligne le nombre trop important de caméras- elle trouve que les risques encourus ne méritent pas cette surenchère- Elle explique que si elle s'abstient ce sera pour reste honnête envers elle-même. Elle souligne qu'une installation au stade et rue stade lui semble cohérente au regard des évènements passés.

Mr le Maire répond qu'en « entrées de village » on entend parler de prendre les véhicules qui entrent dans le village- Il s'agit d'une vision des véhicules qui rentrent – seule solution pour sécuriser un peu le village- le projet était une caméra à chaque point

Mr LABOULAIS pose la question de la garantie et du contrat d'entretien. Il souligne également le montant de subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibérer DECIDE à la majorité avec une abstention de Madame ADJERAD Catherine de valider le projet et d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier dans le cadre du FIPD.

Un dossier DETR sera également déposé en cas de refus du FIPD

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018 –

Le conseil municipal après en avoir délibérer DECIDE à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrêter le plan de financement suivant :

Subvention DETR : 30 % de 15 827.09 HT soit : 4 748.13

Montant TTC du projet : 18 992.51

Part de la commune fonds propre : 14 244.38 TTC dont TVA 3 165.42

DELIBERATION N° 2018-12 : PERSONNEL COMMUNAL – RATIOS PROMU/PROMUABLES POUR SAISIE DU COMITE TECHNIQUE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promu à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade ;

Considérant que par délibération en date du 5 octobre 2007 le conseil municipal a fixé à 40% le taux de promotion des agents techniques territoriaux

Considérant que ce taux de 40% limite les avancements de grade des adjoints techniques à un agent tous les 3 ans

Considérant que 6 adjoints techniques étaient promouvables au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au tableau des avancements de grade 2018

Par équité par rapport aux autres filières qui bénéficient par la délibération du 5 octobre 2017 à un taux de 100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de solliciter l'avis du comité technique sur la proposition de tableau des ratios promus / promouvables suivante :

Cadres d'emplois / grades	Grade d'avancement possible	Proposition de ratio
ADJOINTS TECHNIQUES		
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100 %
Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	100 %

Il est rappelé

- que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre et en fonction de l'organigramme de la commune
- qu'une délibération définitive sera prise lorsque l'avis du comité technique aura été émis.

**DELIBERATION N° 2018-13 : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - Suppression de poste adjoint technique territorial
Création de deux postes contrats uniques d'insertion – Parcours Emploi Compétences**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle au conseil municipal

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le licenciement pour inaptitude physique au 31.12.2017 d'un adjoint technique à temps non complet

Considérant la proposition sur le tableau d'avancements grades 2018 nécessitant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de valider le tableau des effectifs modifié comme suit comportant 14 postes pourvus et 1 poste non pourvu

Grades	Catégorie	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE ATTACHE	A	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	1
FILIERE TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE	C	3	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Classe	C	2 dont 1 non pourvu	0
FILIERE SOCIALE ATSEM	C	0	1
TOTAL		8	7

PEC : PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Mr le Maire informe le conseil municipal que depuis le 16 janvier 2018, les Parcours Emplois Compétences (PEC) remplacent les contrats aidés **CUI-CAE**

Le nouveau nom ne change rien à la base juridique : les Parcours Emploi Compétences sont bien des Contrats Uniques d'Insertion

Bénéficiaires concernés :

- des futurs employés éloignés du marché du travail
- des résidents de quartiers « politique de la ville »
- des résidents de zones de revitalisation rurale
- des travailleurs handicapés

Pour que les bénéficiaires s'engagent dans un parcours qualifiant et professionnalisant, ils bénéficient

- d'un accompagnement renforcé qui comprend notamment un entretien tripartite préalable à l'embauche entre le bénéficiaire, le prescripteur et l'employeur
- d'une formation pré-qualifiante

La durée du contrat en PEC est de 9 mois minimum à 12 mois maximum

Renouvelable de 6 mois minimum à 12 mois maximum après évaluation par le prescripteur de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur

Les employeurs bénéficient d'une prise en charge allant de 45% à 55% du SMIC HORAIRE BRUT, selon le type de bénéficiaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent de la commune bénéficie actuellement d'un contrat Unique d'Insertion qui prendra fin le 14 mai 2018

Considérant la nécessité de renforcer le service des espaces verts notamment pour la tonte

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- de créer 2 postes de contrats Parcours Emplois Compétences à compter du 15 avril 2018 à raison de 20 heures hebdomadaires

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif ainsi que les contrats de recrutement des agents et à percevoir l'aide de l'Etat.

DELIBERATION N° 2018-14: DOSSIERS SUBVENTIONS

AU TITRE DE LA DETR 2018 : Maintien et développement des services à la population en milieu rural

Mr le Maire explique qu'il a été constaté qu'une certaine catégorie de la population rencontre des difficultés dans ses démarches administratives.

Le secrétariat de la Mairie est souvent sollicité pour effectuer les démarches en ligne (permis de conduire, cartes grises ...) avec les personnes ne disposant de l'outil informatique.

Mr le Maire propose de développer les services à la population par l'installation d'un espace d'accueil personnalisé doté du matériel informatique nécessaire

Considérant que le projet vise au maintien et au développement des services à la population en milieu rural

Considérant le devis présenté pour l'acquisition du matériel informatique d'un montant HT de 3584 euros

Le conseil municipal après présentation du projet et en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 selon le plan de financement suivant :

Subvention DETR : 35 % de 3 584.00 HT soit 1 254.40 euros

Montant TTC du projet : 4 300.80

Part de la commune fonds propre : 3 046.40 TTC dont TVA 716.80

AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Mr le Maire rappelle le projet de travaux de voirie de la Rue du Trinvil

Considérant qu'une partie des travaux concerne des parkings qui restent de la compétence de la commune et sur lesquels la commune peut bénéficier d'une aide au titre des amendes de police

Le conseil municipal après présentation du projet et en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier pour l'ensemble des parkings de la Rue du Trinvil au titre des amendes de police

DELIBERATION N° 2018-15: EMBELLISSEMENT DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION – convention FDE

Mr le Maire rappelle la mise en peinture de deux postes de transformation en 2016 ruelle du Moulin et Rue du Trinvil

Il propose au conseil municipal de continuer l'opération de l'amélioration de l'aspect esthétique des postes de distribution dans la commune et de présenter un dossier à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour deux nouveaux postes situés Rue de l'Eglise et Rue de Lamotte.

Il rappelle que le projet fera l'objet d'une convention tri partie entre la commune, la FDE 80 et ERDF. En 2016 la participation de FDE 80 avait été de 2150 euros pour 2 transformateurs

Différents prestataires ont été contactés et 3 offres ont été enregistrées

RUE	NOM DU PRESTATAIRE	PRIX DU DEVIS	TOTAL
RUE EGLISE RUE DE LAMOTTE	BOIMARE FANNY K2B GRAFF 117 Rte du Tréport 76260 EU	1400 +1450	2 850 €
RUE EGLISE RUE DE LAMOTTE	GRENIER JOHANN MADE IN GRAFFITI 83 Rue Firmin & Nicolas Get 80210 Chepy	2040+2040	4 080 €
RUE EGLISE RUE DE LAMOTTE	BENJAMIN DE OLIVIERA SILVA 2 Rue de l'épargne 02100 St Quentin	1207,50+1362,50	2 570 €

Le conseil municipal après présentation du projet et en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier auprès de la FDE80 et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

DELIBERATION N° 2018-16: AVIS SUR DEMANDE DE LA SASU FERME EOLIENNE TERRE A FLACONS D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D' ALLENAY et DE FRIAUCOURT

Mr le Maire explique que la SASU Ferme Eolienne Terre à Flacons a présenté une demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'ALLENAY et FRIAUCOURT

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique qui se déroule du 19 février au 21 mars 2018 inclus

Le conseil municipal est invité à émettre un avis au titre de commune concernée par les risques et inconvénients dont le projet peut être source.

Mr le Maire présente les revendications d'un particulier et de l'association AMVBNP qui est locataire d'un terrain de la commune pour la pratique de l'aéromodélisme. Le projet est en effet dans le champ d'évolution de l'association AMVBNP.

IL rappelle qu'en 2015 4 éoliennes ont été mises en service sur la commune, après une très longue procédure et qu'il appartient donc au conseil de faire preuve de cohérence dans ses décisions. Il précise l'attachement de la commune à l'activité de l'AMVBNP- IL propose donc au conseil d'émettre un avis favorable avec réserves qu'une concertation soit menée afin de permettre à l'association la poursuite et la préservation pérenne de son activité sur le site actuel.

Mr le Maire interviendra personnellement auprès de ses collègues élus des communes concernées et de la société porteuse du projet pour faire valoir les droits de l'association.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'émettre son avis favorable sous réserve que la poursuite et la préservation pérenne de l'activité de l'association AMVBNP sur le site actuel soient respectées en modifiant le cas échéant l'implantation des aérogénérateurs.

DELIBERATION N° 2018-17: DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Il expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2014- 17 du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision n°2018-01 fixant le tarif des entrées de la soirée musicale organisée par la commission communale « fêtes et animations » du 24 mars 2018 de la façon suivante :

ADULTES	12.00 euros
ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS	6.00 euros

Les encaissements des participations se feront par le biais de la régie de recettes « fêtes et animations » sous la responsabilité du régisseur Mr BISSON Arnaud.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux Aménagement parvis de l'Eglise :

Mr le Maire rappelle qu'au budget 2017 les travaux d'aménagement du parvis de l'église ont été inscrits.

Une subvention de 3 500 euros a été accordée au titre des travaux divers d'intérêt local (Député BUISINE)

Mr le Maire explique qu'après comparatif de devis et une négociation avec la Société TPB qui a accepté d'appliquer une remise commerciale supplémentaire de 3% la commande va être passée pour un montant total TTC de 37 435.75 euros

L'estimation initiale était de 42 000 euros TTC- les travaux vont démarrer dès la fin de la première tranche de la rue du Trinvil- La tête du pilier sera récupérée – IL y aura environ 15 jours de travaux –avec accessibilité handicapés de l' Eglise-

Remerciements :

- De Madame BRILLON et ses enfants suite au décès de Mr BRILLON Daniel
- Du Collège Joliot Curie pour les subventions accordées pour les voyages en Pologne, en Espagne et en classe de neige
- De la commune de Saint Barthélemy pour la subvention accordée suite à l'ouragan IRMA
- Mr et Me GROGNET Denis de la Ferme Niçoise pour la mise à disposition de la salle des fêtes
- De la commune de la LAUCOURT qui grâce à de nombreuses aides arrive au bout de son combat juridique

Proposition visite centrale EDF de Penly

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une invitation pour le conseil municipal de visite de la centrale EDF de Penly – Cette visite comportera une présentation du groupe EDF et du fonctionnement d'une centrale nucléaire en salle de conférence ainsi qu'une découverte des installations de la centrale de Penly dont la pièce des machines

Visite de 3 heures – A programmer si le conseil municipal est intéressé 3 semaines minimum avant la date souhaitée.

IL est décidé de voir pour l'organisation d'une visite entre le 10 mai et fin mai- Chaque élu devra confirmer au secrétariat les jours qui lui conviennent le mieux

ARRETE PORTANT SUPPRESSION DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire ce soir d'un mail de Monsieur l'Inspecteur d'Académie notifiant l'arrêté de suppression d'une classe et portant le nombre de classes de l'école à compter du 1^{er} septembre 2018 à **4** .

Sans autre information Mr le Maire propose de passer au tour de table

Sophie VANCRAEYENEST signale au conseil municipal qu'un jeune roule à toute vitesse dans le village- Le signalement de la voiture sera donné à la gendarmerie

Elle souligne que selon l'importance de la manifestation organisée, il manque une autre desserte à la salle polyvalente –Elle signale également un problème de roulettes sur la desserte.

Le tour de table terminé – la séance est levée à 20h40 sans observation particulière